



Je voudrait savoir les droits de travail et contrat

Par **youyouyou00**, le **22/09/2012** à **13:25**

Bonjour,

Je travail dans une entreprise depuis Octobre 2009, j'ai un contrat a temps partiel CDI, et depuis je fait a temps plein et même un peu plus, mon Patron quand je lui demande de faire un contrat a temps plein, il me dit toujours plus tard, j'avais posé des congés pour cette été 2012 et il l'ait a acceptes mais 2 semaines avant la date de mes congés il m'a demander d'annuler. j'ai refusé et je suis partis en congés, au retour, il me demande de faire que mon temps partiel qui était dans mon contrat, j'ai eu mes congés payes a temps partiel et il me dit que c'est mon droit.

Merci de votre réponse

Par **pat76**, le **22/09/2012** à **14:08**

Bonjour

Un conseil allez vite à l'inspection du travail car votre patron devra vous payer toutes les heures que vous avez faites au-delà de votre temps partiel en heures complémentaires.

les heures complémentaires sont obligatoirement payées elles ne peuvent donner lieu à un repos compensateur.

Prenez votre contrat, vos bulletins de salaire depuis que vous avez été embauché et allez vite à l'inspection du travail.

Par **youyouyou00**, le **22/09/2012** à **14:16**

Maintenant je me retrouve avec un travail a temps partiel alors que ça fait 3 ans que je fait un temps plein.

Par **pat76**, le **22/09/2012** à **15:01**

Rebonjour

Allez vite à l'inspection du travail et je vous garantie que vous allez retrouver un travail à temps plein.

Dès lundi voyez l'inspection du travail en présentant votre contrat et vos bulletins de salaire.

Par **youyouyou00**, le **22/09/2012** à **15:07**

Je Vous remercie de votre reponse